

# Droits et obligations des fonctionnaires



Notions clés

## RAPPEL

Tout fonctionnaire a certains **DROITS**, mais également des **OBLIGATIONS** à respecter.

## Quelques exemples de DROITS

- ✓ La **protection juridique ou fonctionnelle** des agents, victimes d'une attaque, ou poursuivis pour faute de service (hors faute professionnelle)
- ✓ Le **droit à traitement** : en l'absence de service fait, la règle de retenue du 30<sup>e</sup> indivisible s'applique
- ✓ La **liberté d'opinion**
- ✓ La **liberté d'expression**, sous réserve du respect de la neutralité et de l'obligation de réserve
- ✓ Le **droit d'association**
- ✓ Le **droit syndical**
- ✓ Le **droit de grève**

## Quels exemples d'OBLIGATIONS

### ✓ OBLIGATION D'ASSURER SES FONCTIONS

L'agent public doit assurer toute sa fonction, mais sa seule fonction :

- obligation de **présence**
- obligation d'**activité**
- obligation de **disponibilité**

### ✓ OBLIGATION DE SE CONFORMER AUX INSTRUCTIONS

Le principe : il est interdit de désobéir. L'agent public **doit** se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique.

Les limites :

- **Le devoir de désobéissance** dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement l'intérêt public.
- **Le droit de retrait**, en cas de danger grave et imminent (exemple : caractère défectueux des freins d'un véhicule qui présente un danger grave et imminent pour l'agent).

### ✓ OBLIGATION DE DÉSINTÉRESSEMENT ET DE PROBITÉ (HONNÊTETÉ – MORALITÉ)

- La qualité de fonctionnaire est incompatible avec des mentions inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire.
- Un agent public ne peut prendre d'intérêt dans une entreprise à laquelle il appartient ou avec laquelle il est en relation de travail (situation de conflit d'intérêt, corruption, faux...) car cela compromet son indépendance.

- Les moyens du service sont réservés exclusivement à la réalisation des obligations du service et non à des fins personnelles (personnels, voitures, outils, téléphone, internet...)